

Règlement d'ordre intérieur du TCBA

1. Dispositions générales

1.1 Mission

Le présent règlement d'ordre intérieur présente le fonctionnement interne du Tennis Club Braine-l'Alleud (TCBA). Il reprend également les règles de bonne conduite auxquelles tous les membres du club s'engagent à adhérer. Le respect de ces règles est capital dans l'intérêt collectif. Aucun membre du club n'est censé les ignorer. Leur non-respect peut entraîner des sanctions qui pourront être prises par l'organe d'administration du club.

1.2 Référence

Le présent règlement d'ordre intérieur (ROI) est appelé à régir la vie journalière du club « Tennis Club Braine-l'Alleud ASBL (TCBA) », en application des articles 6, 7 et 8 des statuts.

1.3 Modifications au ROI

Seuls l'organe d'administration et les membres effectifs, en ordre financier et administrativement, peuvent proposer des modifications à ce règlement.

Toute proposition de modification peut être envoyée à tout moment au secrétariat du TCBA par mail à l'adresse info.tcba@gmail.com et au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

1.4 Compétences

Tous les cas litigieux non prévus au présent règlement seront tranchés par l'organe d'administration.

2. Les membres


Une personne est considérée comme membre dès qu'elle est en ordre de cotisation au plus tard pour le début de la saison. Chaque membre en ordre de cotisation reçoit ses identifiants d'accès au site web du club (www.tcba.be) afin de pouvoir y réserver des terrains. Les personnes qui ont opté pour la cotisation « Weekday » ont accès aux terrains du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Les membres ayant opté pour une cotisation normale y ont accès tous les jours de la semaine de 9 h à 22 h.

L'organe d'administration évalue chaque année le nombre maximum de membres pouvant être acceptés dans le club. Le nombre de membres acceptés est en effet limité par le nombre de terrains dont dispose le club. Les membres déjà inscrits l'année précédente bénéficient d'une priorité de réinscription. Les personnes qui ne sont pas encore membres doivent remplir un formulaire qui est publié sur le site web du TCBA dès le mois de janvier de chaque année. Une fois la phase de

réinscription des anciens membres terminée, les personnes qui ont rempli le formulaire sont placées sur une liste d'attente qui sera évaluée par l'organe d'administration en fonction des places disponibles.

Seuls les membres en ordre d'inscription et de cotisation ont accès aux installations du club. Une affiliation est individuelle et ne peut être cédée à autrui.

Chaque membre inscrit au TCBA doit être affilié à l'Association Francophone de Tennis (AFT). Cette affiliation est automatique lors de l'inscription au TCBA. En effet, le montant de la cotisation au TCBA comprend la quote-part de l'AFT ; celle-ci couvre l'affiliation à la fédération et l'assurance et n'est jamais remboursable.

 Un joueur peut être inscrit dans autant de clubs qu'il le souhaite, mais ne peut être affilié à l'AFT que dans un seul club reconnu par la fédération.

En cas de circonstances (blessure ou autre) empêchant un membre inscrit de jouer, la cotisation, déduction faite de la quote-part AFT, pourra être remboursée à condition d'en faire la demande écrite avant le 31 mai de l'année en cours et de ne pas avoir eu la possibilité de jouer plus de trois fois avant cette date. S'il en fait la demande, le membre peut être désinscrit provisoirement de la liste des membres et pourra de ce fait recevoir le mail de réinscription pour la saison suivante.

La communication du club vers les membres se fait de manière transparente. Elle s'effectue essentiellement par courrier électronique envoyé aux membres ainsi que par des notifications sur le site web du club et des messages publiés sur le compte Facebook du TCBA.

L'adresse mail du club (info.tcba@gmail.com) est à la disposition des membres. Toute demande, remarque ou suggestion envoyée à cette adresse mail sera traitée par l'organe d'administration.

Au moment de la réinscription, les membres sont tenus de vérifier et, le cas échéant, de mettre à jour leurs coordonnées sur le site web (www.tcba.be dans « Mon profil »). La mise à jour de ces données est importante pour garantir la bonne gestion des membres du club. Ces données sont protégées par la loi sur la vie privée conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

L'utilisation du logo du club est soumise à autorisation de l'organe d'administration.

3. La gestion

La gestion du club est assurée par un organe d'administration (le comité) composé de bénévoles et élus par l'Assemblée Générale. La composition du comité est la suivante :

- Présidente : Corinne Delrot
- Vice-président : Philippe Chavalle
- Secrétaire : Sabine Louis
- Trésorier : Ndongo Diop
- Responsable activités sportives : Eric Dupuis
- Responsable activités sociales : Jean-Lou Debin
- Responsable club house : Antoine Decock
- Responsable étudiants : Julien Buyse

L'organe d'administration se réunit en moyenne une fois par mois. Il est chargé de la bonne gestion du club et de l'organisation des activités tout au long de la saison tennistique.

Conformément aux statuts de l'ASBL, une Assemblée Générale se tient au cours du premier trimestre de chaque année. Au cours de cette Assemblée Générale, un bilan complet de l'année écoulée est

présenté aux membres effectifs du club. Le compte rendu de cette assemblée peut être obtenu sur simple demande au président de l'organe d'administration.

Les membres du club peuvent assister à l'Assemblée Générale mais pour avoir un droit de vote, ils doivent avoir le statut de membre effectif. Les demandes pour devenir membre effectif doivent être envoyées par mail (info.tcba@gmail.com) à l'attention du président de l'organe d'administration.

4. Les terrains


Le TCBA dispose de terrains de tennis et d'un club-house qui sont la propriété de l'Administration communale de Braine-l'Alleud.


Hors compétitions officielles, les terrains sont accessibles tous les jours de 9h à 22h. L'accès aux terrains se fait au moyen d'un code (clavier à code sur les portes des terrains) qui est communiqué aux membres en ordre de cotisation en début de saison.

4.1. Réservation des terrains

La réservation des terrains se fait exclusivement via le système de réservation disponible sur le site web du club (www.tcba.be).

Les membres peuvent réserver un terrain à leur convenance, autant de fois qu'ils le désirent, durant toute la saison d'activité du club. Il n'est cependant possible d'effectuer qu'une seule réservation à la fois pour un minimum de deux joueurs. Toute nouvelle réservation se fait à l'issue de l'heure jouée.

 Seule exception : afin d'éviter de laisser des terrains libres, il est possible de réserver une seconde heure pour autant que cette réservation s'effectue dans les 4 heures précédant l'heure à laquelle le membre désire jouer.

 En cas d'empêchement, toute réservation devra être annulée avant l'heure afin de permettre à d'autres membres de profiter de l'heure à nouveau disponible. Si le terrain n'est pas occupé dans les 10 minutes après le début de l'heure, il sera considéré comme étant libre d'occupation.

L'organe d'administration se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de besoin légitime ou de pratiques abusives. Il se réserve également le droit d'interdire la réservation pour les membres ayant utilisé le nom d'un autre membre pour s'attribuer indûment une heure de jeu.

Chaque membre a également la possibilité de jouer 3 fois par saison avec un invité de son choix qui n'est pas membre du club. La réservation d'un terrain avec un invité doit se faire en utilisant le membre intitulé « Invité » sur le site web.

4.2. Accès aux terrains

Les joueurs sont tenus d'arrêter de jouer quelques minutes avant la fin de l'heure afin d'avoir le temps de passer le filet en fin de partie. Si les conditions météo le requièrent, il est recommandé d'arroser le terrain avant de commencer à jouer.

Chaque membre est tenu de respecter les règles d'utilisation en matière de praticabilité des terrains en brique pillée, notamment en cas de pluie. Si nécessaire, un membre de l'organe d'administration ou un travailleur bénévole préposé peuvent interdire l'accès aux terrains.

Pour éviter d'endommager les terrains, le port des chaussures de tennis appropriées (semelles plates ne présentant pas de relief) est obligatoire pour toute personne qui entre sur les terrains de tennis. De même, une tenue adéquate à la pratique d'un sport de raquette est exigée. Jouer torse nu est interdit.

Chaque membre se doit d'adopter les règles de fair-play, de politesse, de bonne éducation et représentatives de l'esprit sportif de la discipline.

Un comportement correct est attendu de la part de tous les membres : tout accès de colère, vulgarité, paroles blessantes, attitudes moqueuses ou critiques vexatoires sont proscrits.



Les terrains de tennis étant uniquement destinés à la pratique du sport, la consommation d'alcool y est **STRICTEMENT INTERDITE**. Cette consommation n'est autorisée qu'en dehors des terrains. Toute personne en état d'ébriété ou de dopage ne peut monter sur un terrain.

Pour des questions de sécurité, il est également interdit d'emporter des verres ou tout autre récipient en verre sur les terrains de tennis.

La présence d'animaux est interdite sur les terrains. Les vélos et autres (trottinettes, etc.) doivent rester à l'extérieur des terrains.

L'utilisation de GSM est soumise aux règles de savoir-vivre.

L'organe d'administration se réserve le droit de faire quitter immédiatement le terrain et d'en refuser l'accès pour une période à déterminer avec un minimum de 8 jours.

5. Le club-house

La fréquentation du club-house est réservée aux membres, à leurs conjoints et parents, à leurs invités ainsi qu'aux sportifs prenant part à des compétitions officielles ou à des activités organisées par le club.

La tenue du club-house est assurée par des étudiants qui exercent cette activité dans le cadre d'un contrat de bénévolat. Tout au long de la saison, ces étudiants se chargeront du service au bar ainsi que de l'entretien du club-house. En l'absence de préposé, le bar restera fermé.

Sauf exception, l'heure de fermeture du club-house en soirée est fixée une demi-heure après la fin des dernières parties.

Les consommations commandées doivent être payées directement à l'étudiant bénévole. Le club-house dispose d'un système de paiement électronique (SumUp) permettant l'utilisation d'une carte de débit. Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux membres de privilégier ce mode de paiement. Aucun crédit ne sera accepté, toute personne est tenue de payer ses consommations avant de quitter le club.

Tout membre ou visiteur est prié de se conduire de façon courtoise envers le personnel préposé au bar. Il veillera à ce que son comportement ne constitue pas une gêne pour les autres personnes présentes. Toute personne anormalement tapageuse ou agressive sera priée de quitter les lieux.

Pour le bien-être général, les membres sont priés de respecter la propreté des sanitaires.

Un petit vestiaire est mis à la disposition des membres qui souhaiteraient se changer avant ou après leur partie.

6. Les compétitions

Toute compétition sportive organisée par le club est communiquée aux membres.

L'organe d'administration se réserve le droit de bloquer sur le site de réservation des plages horaires pour l'organisation de compétitions telles que des rencontres interclubs, des tournois, etc. Toute compétition dépassant l'horaire prévu a priorité sur les réservations individuelles.

L'organisation de tournois officiels par le club se fait dans les règles édictées par l'AFT. Chaque année, le TCBA organise un tournoi de simples et un tournoi de doubles.

Le TCBA inscrit également chaque année plusieurs équipes aux interclubs organisés par l'AFT.

L'organe d'administration détermine le nombre d'équipes interclubs autorisées en fonction du nombre de participants volontaires et des terrains disponibles. Une réunion d'information des participants et des capitaines est organisée par le responsable Interclubs avant le début de la saison.

Les capitaines des équipes d'interclubs sont tenus de se conformer aux règles édictées par l'AFT. Si des amendes sont infligées à une équipe d'interclubs pour cause de non-respect des règles, l'organe d'administration se réserve le droit d'adresser un avertissement écrit aux personnes en cause et, en cas de récidive, il pourra répercuter les amendes payées sur les capitaines d'équipe et les joueurs concernés.

Au cours de la saison, le club peut également organiser un tournoi intime et d'autres activités sportives ponctuelles à l'intention des membres du club.

Des rencontres amicales avec d'autres clubs peuvent aussi être organisées après accord de l'organe d'administration.

7. Stationnement dans le parc

Le stationnement des véhicules à l'intérieur du Parc du Cheneau est strictement interdit, excepté pour le chargement et le déchargement de marchandises pour le club-house.

8. Vols – perte – dégradations

Chaque membre est responsable de son équipement et le club ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de vol ou de dégradation de matériel personnel.

9. Accidents

Tout accident survenu dans le cadre de la pratique du tennis et de l'infrastructure du club doit être communiqué sans délai par mail à l'adresse info.tcba@gmail.com. La secrétaire se chargera d'introduire la déclaration d'accident sur le site de la compagnie d'assurance de l'AFT. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident hors des cas prévus par l'assurance.

10. Enfant mineur

Toute occupation des terrains par des mineurs d'âge se fait sous la responsabilité des parents.

11. Sanctions en cas de non-respect du règlement

Tout membre dûment inscrit au club et en ordre de cotisation est réputé avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter.

L'organe d'administration est habilité, en cas d'infraction au présent règlement, à en faire la remarque au contrevenant et à prendre, en concertation et à la majorité de ses membres, toutes les mesures ou sanctions, allant d'un avertissement à l'exclusion définitive, qu'il jugerait opportunes en concordance avec ses statuts.